



SwissDRG AG  
SwissDRG SA  
z. Z. c/o GDK  
Amthausgasse 22  
Postfach  
CH-3000 Bern 7

Berne, le 18 janvier 2008

### **Communiqué de presse**

## **Les partenaires tarifaires LAMal fondent la SwissDRG SA**

**Les cantons et les partenaires tarifaires de l'assurance-maladie ont fondé une société anonyme d'utilité publique dans le but d'harmoniser à l'avenir la structure tarifaire dans les hôpitaux et de la rendre plus claire et plus transparente aux patients. Cette mesure met ainsi en œuvre les postulats aujourd'hui enfin ancrés dans la loi sur l'assurance-maladie révisée. La présidence du Conseil d'administration de la SwissDRG SA sera assumée par le Conseiller d'Etat Carlo Conti. Il a été convenu de régler sur la base d'une déclaration d'intention générale, dans les délais les plus brefs la question encore litigieuse de la transmission des données et du contrôle des factures.**

santésuisse, H+ Les Hôpitaux de Suisse, la FMH et la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé CDS ont fondé la société anonyme d'utilité publique SwissDRG, dont le siège se trouve à Berne. La SwissDRG SA a pour mission d'élaborer et de développer, mais aussi d'adapter et d'entretenir la structure tarifaire nationale en vue de l'introduction dans toute la Suisse d'un système de rémunération forfaitaire uniforme pour les séjours hospitaliers en soins somatiques aigus. Le système de rémunération se basera sur un système de classification des patients lié aux diagnostics du type « refined » (« Diagnosis Related Groups » ou « DRG »). L'introduction dans toute la Suisse de forfaits liés aux prestations sera prescrite par la loi d'ici 2012 au plus tard.

Une association existe déjà depuis 2004. Les organismes responsables et membres de l'Association SwissDRG ont désormais décidé de confier la responsabilité opérationnelle à un centre de compétences, le Case-Mix-Office (« CMO »), durant la phase d'introduction et d'exploitation du système de rémunération DRG. Afin de professionnaliser la direction du CMO et de clarifier les responsabilités entre les parties, les partenaires ont décidé de transformer juridiquement l'Association SwissDRG en une société anonyme. La nouvelle structure permet en effet une maintenance tarifaire profession-

nelle par le Case-Mix-Office, qui devient ainsi l'interlocuteur privilégié pour les demandes d'adaptation de la structure tarifaire.

Le Conseiller d'Etat Carlo Conti a été élu président du Conseil d'administration et le directeur de santésuisse, Fritz Britt, vice-président. Les autres membres du Conseil d'administration sont le Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard, le Conseiller d'Etat Thomas Heiniger, Bernhard Wegmüller, directeur de H+ les Hôpitaux de Suisse, Rita Ziegler, présidente de la direction hospitalière de l'Hôpital universitaire de Zurich, le Dr Pierre-François Cuénoud, médecin-chef en chirurgie à Sion, membre du Comité central de la FMH, Manfred Manser, président de la direction du groupe Helsana et Willi Morger, président suppléant de la direction de la Suva. L'élection en septembre dernier de Simon Hölzer à la direction du Case-Mix-Office a été confirmée.

La question encore litigieuse de la transmission des données et du contrôle des factures est réglée entre santésuisse et H+ et avec la CDS. A cet effet, les demandes des assureurs-maladie et des hôpitaux ont été ramenées, dans une déclaration d'intention en vue de l'élaboration d'un concept de flux des données et de controlling, à un dénominateur commun constituant une bonne base pour une solution commune.

**Renseignements :**

Conseiller d'Etat Carlo Conti, président du Conseil d'administration SwissDRG SA,  
tél. 061 267 95 21